

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 17 juillet 2020

Article L 3121-13 du Code général des collectivités territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 17 juillet 2020 à l'Hôtel du Département, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO, M. Patrick VIARD.

Étaient absents à l'ouverture de la séance : Jean-Michel FEUILLET, Paul FOURNIÉ, Laurence ROBERT-DEHAULT.

La séance est ouverte à 14h00.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaite tout d'abord excuser un certain nombre de nos collègues :

- Laurence ROBERT-DEHAULT, qui a donné pouvoir à Nicolas CONVOLTE ;
- Jean-Michel FEUILLET, qui n'a pas transmis de procuration ;
- Paul FOURNIÉ, qui aura quelques minutes de retard.

Nous aurions dû nous retrouver avec un grand plaisir après ces dernières semaines de confinement, imposées par la crise sanitaire. Malheureusement, je ne peux complètement me réjouir.

Comme le Président de la République l'a rappelé lors de son intervention du 14 juillet, la situation de pandémie n'est pas derrière nous. Plus que jamais, chacun doit être attentif et soucieux de soi et de l'autre. Cette séance a été organisée pour assurer le respect des gestes barrières. Il ne faut pas céder à la facilité et à l'arrogance. Ce virus ne se soucie pas de notre origine sociale, de notre intelligence, de notre couleur de peau ou de notre genre. Il a reculé parce

que nous avons collectivement appliqué des règles strictes et que les collectivités locales ont très souvent pallié l'insuffisance de l'État en matière de masques et de gants. Le nombre de morts, en Haute-Marne, en France et dans le monde doit nous le rappeler : cette épidémie n'est pas finie et nous devons tout faire pour nous protéger, nous et nos proches.

Le port du masque obligatoire dans les espaces fermés est une bonne décision. Je regrette qu'elle n'ait pas été prise avant, tant de comportements laissant encore à désirer.

Mon message de prévention va se transformer en mots de tristesse. C'est surtout cela qui altère le plaisir de vous retrouver. Paul FLAMÉRIION nous a quittés le 2 juin. Lors de notre dernière séance, je vous avais dit que nous lui rendrions un dernier hommage dès que possible. Avant de vous demander d'observer une minute de silence, je vais donner la parole à Catherine PAZDZIOR-VIGNERON.

Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON : Je voulais simplement vous dire combien je suis effondrée depuis le départ de Paul. Mon Paul, comme je l'appelais, car j'avais pour lui une grande affection, un respect immense et une reconnaissance éternelle. Grace à lui, Je suis ici avec vous dans cette maison qu'il aimait tant. Paul était un homme bien, loyal avec de vraies valeurs, et qui a toujours œuvré pour les autres. Mais la vie continue. Avec Patrick que Paul avait choisi comme remplaçant, nous allons continuer le chemin. Aujourd'hui, il n'y a plus de binôme du canton de Chaumont 3, mais un trinôme du canton, car Paul sera toujours avec nous. Merci pour tout, Mon Paul, je t'embrasse.

Les personnes présentes se lèvent et observent une minute de silence en mémoire de Paul FLAMÉRIION.

M. le PRÉSIDENT : Merci à Catherine pour ces mots. Le décès de Paul FLAMÉRIION justifie à lui seul ou presque la tenue de cette séance plénière, puisqu'il faut assurer son remplacement.

Nous avons commencé par accueillir son suppléant, Patrick VIARD, le 26 juin. Je vous proposerai de voter l'intégration de ce dernier à la Commission permanente, qui réunira alors tous les membres du Conseil départemental. Cela constitue un choix majeur de transparence de la vie démocratique et politique de ne pas réserver la Commission permanente à quelques-uns seulement. Je serai toujours le garant de cet esprit, qui assure également les droits de l'opposition.

Nous procéderons par ailleurs à l'élection d'un nouveau Vice-Président responsable du

sport, de la culture et du monde associatif. Afin de laisser la possibilité à chacun de se présenter, nous suspendrons la séance plénière pendant une heure. Nous lancerons immédiatement la commission permanente avant de revenir à la plénière. Ainsi nous ne perdrons pas de temps et respecterons les règles du code général des collectivités territoriales.

La Commission permanente, particulièrement riche, montrera la capacité du Conseil départemental de la Haute-Marne à s'emparer de tous les sujets, parfois même à la limite de ses compétences, pour le bien de nos territoires.

Rien ne nous oblige à accompagner, par exemple, les associations dans le recrutement de salariés formés. Pourtant, nous le faisons avec près de 50 000 euros de subventions.

Il en va de même pour le soutien au programme d'investissement du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres. Nous continuerons à soutenir sa politique touristique, notamment sur le projet de la Cité de la vannerie.

Il est justement question du tourisme partout en France après le confinement, qui a mis à genoux notre économie. De nombreux hôtels, restaurants et gîtes rencontrent de graves difficultés. Nous les avons aidés en participant, avec la Région, au fonds Résistance. À ce jour, près de 42 soutiens ont été accordés pour un montant de plus de 500 000 euros.

Nous ne pouvons pas nous arrêter là. Nous allons injecter directement dans notre économie locale 150 000 euros au travers d'une subvention supplémentaire à la Maison départementale du tourisme, qui a mis en place un système de concours permettant à tout le monde de gagner des séjours, des entrées ou des nuitées chez les acteurs du tourisme, mais également dans nos musées. C'est un signal fort de soutien envoyé au monde économique, qui en a plus que jamais besoin.

On dit souvent que les Départements ne sont plus des acteurs de l'économie, mais, quand nous lançons les chantiers de la MECS de Saint-Dizier ou des centres d'exploitation de Rimaucourt et de Bourg-Sainte-Marie, nous pratiquons bien l'économie par la relance. Je crois que ce n'est pas une question de rôle ou de compétence. C'est un devoir pour le Département de poursuivre ces chantiers, qui amènent de l'activité et de l'emploi. C'est la « théorie du ruissellement » : à la différence de nombreux acteurs qui signent des chartes ou des protocoles et qui font de grandes déclarations aux professionnels du bâtiment, au Conseil départemental, nous tenons nos engagements. Nous sommes le premier investisseur public du département. C'est ce que j'ai réaffirmé, hier, aux professionnels du bâtiment. Les paroles s'accompagnent d'actes.

En parlant d'engagement, nous aurons à nous prononcer officiellement sur celui que nous avons pris l'an dernier devant les Langrois, et devant tout le sud du département : le futur collège de Langres. Les élections sont passées et ont rendu leur verdict : Anne CARDINAL est la nouvelle maire. Je l'ai dit à plusieurs reprises, je n'irai pas contre la volonté du premier édile de la commune, d'autant plus quand celui-ci peut bloquer le permis de construire.

Dans le rapport, vous retrouverez tout le cheminement et les frais engagés, ce qu'il reste à faire et le calendrier. Je vous demanderai à nouveau de vous prononcer. Ensuite, Madame CARDINAL, je vous écrirai pour vous demander si vous maintenez votre opposition et si, oui ou non, vous signerez le permis en cas de poursuite du projet. J'allais dire « des projets », parce que c'est un marché global de performance : le collège, la caserne des pompiers et, indirectement, la nouvelle gendarmerie, si l'État le souhaite.

Je vous le dis solennellement : je n'ai pas de plan B. Si vous rejetez cette proposition, il va falloir assumer le fait qu'il n'y aura pas de collège ni de caserne, au moins pendant ce mandat. Nous avons mis près de 2 ans pour en arriver là et il n'y a toujours pas eu de premier coup de pioche. Ce sont près de 40 millions d'euros qui ne seront pas injectés à Langres et dans son territoire. Les professionnels du bâtiment apprécieront.

Ce n'est pas une menace, c'est une réalité. Tout est sur la table. Nous n'avons pas besoin d'attendre une hypothétique décision de la Région, nous pouvons justifier que nous sommes à la limite des règles d'hygiène et de sécurité dans les deux collèges actuels, parce qu'il y a cet avancement et cette volonté politique.

Je vous le demande : ne lâchez pas la proie pour l'ombre. Cela fait 20 ans que les élus de votre Ville jouent à *Madame Bovary*, en espérant toujours mieux, sans succès. Depuis 20 ans, Langres est pénalisée par cette inaction. Nous ne serons peut-être plus là dans 20 ans mais j'espère que je n'aurai pas à lire un article ou un billet d'humeur qui dira que rien n'a bougé.

Je vous rassure, des sujets moins graves seront évoqués en commission permanente. Lors de mon élection à la tête de cette belle collectivité, je vous avais promis de mettre en place un médiateur du Département. Cela n'existait pas chez nous et je suis très fier qu'après de longs mois de réflexion, nous parvenions à en installer un. Le rôle est simple : fluidifier la relation entre l'usager et nos services en cas de différend, avant le recours devant un tribunal. C'est un droit supplémentaire accordé à la population. Cela va dans le sens d'une collectivité plus à l'écoute et plus transparente, que nous mettons en place depuis plusieurs mois. Je vous indiquerai l'identité du médiateur tout à l'heure. Cela vous rassurera sur son indépendance et sa connaissance de

notre institution.

La transparence, c'est encore ce que je vais vous proposer de voter en évoquant les modalités de calcul et de répartition de notre fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Jusqu'à présent, les critères retenus n'étaient pas tout à fait objectifs. C'est pourtant une obligation du Code général des impôts. Nous avons pris l'habitude de lier l'utilisation de ce fonds à des projets d'investissement. Cela pénalisait les collectivités plus défavorisées, qui ne pouvaient lancer de travaux. Avec le système proposé, plus de 530 000 euros iront directement dans les caisses des communes et des EPCI pour abonder leurs budgets de fonctionnement, sans préconisation d'utilisation.

Je voudrais également évoquer avec vous un rapport qui me tient à cœur : celui qui concerne la Régie rurale du Plateau de Vaillant et la ligne de transport solidaire qu'elle veut renforcer, en lien avec le Syndicat mixte des transports du Pays de Langres. Je me suis rendu dernièrement sur place avec Yvette ROSSIGNEUX et Jean-Michel RABIET. La régie m'a fait partager son développement exemplaire et sa façon de fonctionner avec des personnes étrangères ou françaises, éloignées du travail. Si nous devons créer une telle structure demain, nous ne choisirions sans doute pas Vaillant, car la question de la mobilité est au cœur des difficultés rencontrées. Toutefois, la vitalité et la richesse de ce territoire sont en jeu et notre rôle est d'accompagner une telle initiative. C'est même notre raison d'exister.

Enfin, un dossier concerne le déploiement du 90 km/h. Il s'agit de la seconde et dernière phase, avec 18 routes en complément de ce qui a été voté l'an dernier et des décisions de nos voisins. 750 kilomètres au total seront proposés, si vous en acceptez le principe à la Commission départementale de la sécurité routière qui se réunira lundi 20 juillet en Préfecture. Sans surprise, l'État s'y opposera en se basant sur le rapport du comité des experts de l'été dernier. Cela ne changera rien, nous pourrions passer outre.

Permettez-moi, enfin, de partager une réflexion : on me dit souvent que quelques minutes gagnées ne valent rien. Quand on est en milieu rural, sans métropole ou grosse agglomération, ça change pourtant beaucoup de choses. Je me suis livré à un calcul. Imaginons que vous travailliez dans la zone de Valmy, au nord de Dijon et que vous cherchiez une maison à acheter. Vous avez un critère essentiel : ne pas être à plus de 30 minutes de votre activité. Avec la RD 974 à 90 km/h, ce critère vous permet d'habiter Le Montsaigeonnais ou Occey. Avec la même route à 80 km/h, vous devez rester en Côte-d'Or. Cet exemple est un élément de plus qui me convainc que cette décision de passer la vitesse à 80 km/h était une mesure technocratique, hors-sol et purement citadine. C'est sur cette question d'attractivité du territoire, qui surgit souvent dans

des choix, des situations aussi imperceptibles que cela, que je veux terminer mon propos.

Nous avons des atouts exceptionnels, des villes, des villages, des forêts incroyables et des initiatives formidables, que nous devons valoriser. Avec notre campagne de notoriété, nous sommes dans le vrai. Il faut y croire, peut-être encore plus que les autres. Nous y croyons quand nous allons chercher les pépites de notre territoire avec les Idées inspirées, dont la 2^e édition vient d'être lancée. Nous y croyons quand nous lisons que la Covid a redonné du lustre au bien-vivre, loin des grandes villes.

Il faut se battre, ensemble. Faisons-le comme Cyrano de Bergerac, le héros d'Edmond Rostand : avec panache.

Qui demande la parole ?

M. Nicolas FUERTES : L'ordre du jour court de cette séance plénière ne prête pas à commentaire, tout comme l'ordre du jour, plus chargé, de la Commission permanente. Ceci à l'exception, comme vous l'avez évoqué, du point n° 16, liant la construction d'un collège unique et d'un centre de secours à Langres, sur l'ancien site industriel et militaire de la BSMAT. Tout en vous remerciant, M. le Président, de nous avoir reçus, nous eussions préféré voir la raison l'emporter avec la décision d'ajourner ce point pour la partie collège. Pour la partie concernant la caserne, nous avons toujours été favorables.

Arrivée de Monsieur Paul FOURNIÉ.

Composition de la Commission permanente : élection à la suite de la vacance d'un poste de Vice-Président

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Notre commission permanente est composée de l'ensemble des conseillers départementaux. Je vous propose d'intégrer M. Patrick VIARD à la Commission permanente et je sou mets au vote le principe de remplacement du poste vacant de Vice-Président délégué au monde associatif, à la culture et aux sports.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le principe du remplacement du poste vacant est approuvé à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Nos 34 conseillers départementaux font maintenant partie de la Commission permanente. Félicitations, M. VIARD. La séance va maintenant être suspendue durant une heure afin que chacun puisse réfléchir à une candidature pour le poste de Vice-Président, comme le veulent les règles. J'aurai un candidat à vous proposer. Je vous suggère, pour ne pas perdre de temps, d'ouvrir rapidement la Commission permanente. Quand elle sera terminée, dans une heure, nous reviendrons sur la commission plénière.

La séance plénière est suspendue pour l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour de la commission permanente.

Reprise. Madame Anne CARDINAL et Monsieur Nicolas FUERTES ont quitté la séance.

M. le PRÉSIDENT : Nous avons respecté l'heure de suspension de séance. Mokhtar KAHLAL, président de cette commission, est candidat pour la Vice-Présidence à la culture, aux sports et au monde associatif. Depuis qu'il préside cette commission, il a fait preuve de beaucoup de bon sens. Il a souhaité moderniser nos règlements d'aides. Il a travaillé dans le sens et dans l'esprit du pôle présidé par Rachel BLANC, car le monde associatif doit aussi se rapprocher de l'insertion et de la solidarité. Paul FLAMÉRIION souhaitait lui passer le témoin. Ils ont donc travaillé main dans la main. Je prends note de cette candidature, que je soutiens. Je ne vois pas d'autres candidatures, le procède donc à la proclamation du résultat : Monsieur Mokhtar

KAHLAL est désigné Vice-Président du Conseil départemental délégué au monde associatif, à la culture et aux sports.

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai une pensée pour Paul FLAMÉRIION. J'aurais souhaité que cette passation se déroule en sa présence. Aujourd'hui, à travers votre discours et celui de Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, il est avec nous. Ce témoin est symbolique pour moi. Le symbole a encore, dans notre société, une place importante. Le domaine de la culture, du monde associatif et du sport est à la fois contraignant, car il représente beaucoup de temps à passer avec les dirigeants associatifs, et passionnant, car on en apprend beaucoup lors des rencontres. M. le Président, la semaine prochaine, vous relancerez votre périple à travers notre territoire. Je crois que c'est dans la rencontre avec les gens, ainsi que dans le tissu associatif, que l'on trouve des rencontres sincères. Ce poste nécessite de l'humilité. En face de nous, nous avons des bénévoles venant comme ils sont et se donnant à 200 %. J'ai toujours imaginé les élus responsables des questions associatives comme devant mouiller leur chemise. Vous l'avez dit, avec la Covid, le tissu associatif a énormément souffert, mais les associations caritatives, que nous avons accompagnées, ont été là, comme un filet de sécurité. Elles ont été présentes, immédiatement et avec force, malgré le fait que leurs dirigeants soient vieillissants et constituent un public à risque, afin de soutenir la population. Une formule un peu galvaudée dit que le tissu associatif représente l'animation du territoire. Ce n'est pas seulement ça. Les associations font vivre le territoire et créent du lien social. La réorganisation de 2017 va dans le bon sens. Pour parler de mon parcours, je considère que c'est une chance d'être assis ici avec vous. Je crois que, dans une vie, comme je le dis dans le cadre de mon travail aux jeunes sous main de justice, les rencontres sont importantes. François CORNUT-GENTILLE en 2008, Bruno SIDO ou encore Rachel BLANC en 2015, Élisabeth ROBERT-DEHAULT et Nicolas LACROIX en 2017... Toutes ces rencontres m'ont permis d'apprendre. Je suis quelqu'un de discret, comme vous le voyez. Vous me faites aujourd'hui un honneur. Je représenterai le Département dans tout le territoire. Le rôle d'un élu est d'être un catalyseur pour les porteurs de projet. Je le ferai avec force et avec énergie. Mes larmes trahissent beaucoup de fierté. Pour terminer, voici une phrase qui me tient à cœur : la confiance est le ciment visible de notre territoire.

Composition des commissions organiques

Rapport n° I-2

M. le PRÉSIDENT : Je vous propose un remplacement de Paul FLAMÉRIION par

Patrick VIARD au sein des commissions organiques. Cela concerne les III^e et VIII^e commissions.
Monsieur VIARD, l'acceptez-vous ?

Patrick VIARD acquiesce.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

La nouvelle composition des commissions organiques est approuvée à l'unanimité.

Représentations du Conseil départemental dans divers organismes et instances

Rapport n° I-3

M. le PRÉSIDENT : Les fonctions de représentation assumées par Paul FLAMÉRIION au sein de divers organismes ont été listées. Patrick VIARD participe déjà à deux de ces commissions sous une autre casquette d' élu : la Commission départementale des impôts directs locaux et le Conseil départemental de l'Éducation nationale. Je vous propose donc une liste dont seront retirées ces deux instances.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstentions :	0

Les désignations sont approuvées à l'unanimité.

Rapport d'information relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes sur la gestion de la fondation Lucy Lebon

Rapport n° IV

M. le PRÉSIDENT : Le rapport concerne les comptes et la gestion pour les exercices 2016 à 2018.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Un audit a été mené au sein de la fondation Lucy Lebon, reconnue d'utilité publique depuis plus de 100 ans. Elle a pour objet la gestion d'établissements et de services médicosociaux et sociaux. Elle se situe à Montier-en-Der, dans une maison de famille donnée, à l'origine, pour la création d'un orphelinat de jeunes filles. La fondation gère environ 600 enfants et adolescents, dont plus de la moitié à domicile ainsi qu'au sein de 13 établissements sociaux et médicosociaux financés par le Conseil départemental et l'Agence régionale de santé. Ses produits d'exploitation s'élevaient en 2017 à 10,2 millions d'euros. La fondation participe à de nombreux partenariats locaux et poursuit la diversification de ses domaines d'intervention en accueillant, par exemple, des mineurs non accompagnés depuis 2018. La gouvernance budgétaire et comptable de la Fondation, qui conduit des missions de service public, est soumise à des obligations légales. Ces dernières ont été étudiées, commentées et consignées au sein du rapport qui vous a été remis. Il en résulte des rappels au droit. Pour le Conseil départemental, la prise en charge des enfants et adolescents n'appelle aucune remarque, pas plus que la gestion des ressources humaines ni le pilotage des établissements. Les comptes inspectés avaient été soumis à un commissaire aux comptes. Il semble que certaines obligations légales et financières aient été validées, alors que l'inspection estime que certains points méritent d'être revus. Il ressort du rapport que nos enfants sont en de très bonnes mains.

M. le PRÉSIDENT : Je confirme que la Fondation est une bonne association sur laquelle nous avons de nombreux retours positifs. Nous sommes, de nouveau, partenaires de la Fondation sur la nouvelle MECS à Saint-Dizier. Ce sont des gens que nous connaissons et rencontrons régulièrement. Je rappelle qu'il fait partie de nos missions de ne pas nous tromper sur les questions de protection de l'enfance. Nous avons besoin de disposer de partenaires de confiance. Avec Lucy Lebon, nous pouvons être rassurés, tout en restant dans la remise en question, l'évaluation et le maintien de relations constantes.

Le Conseil départemental prend acte du rapport présenté.

M. le PRÉSIDENT : La séance touche à sa fin. Je vous remercie pour votre présence et félicite encore notre nouveau Vice-Président. Je le remercie pour ses mots. Nous avons vécu des semaines très compliquées. Vous avez tous été fortement engagés dans les élections municipales et intercommunales. Certains d'entre nous ont vécu le confinement plus difficilement. Nous avons besoin de vacances et de repos puisqu'au mois de septembre, nous commencerons à penser aux élections suivantes. Avant cela, il nous restera beaucoup de travail. La fin de l'année sera chargée. Reposez-vous bien et bonnes vacances.

La séance est levée.


Le procès-verbal, arrêté le 27 novembre 2020,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT